

L'Élysée défié par les sénateurs

Déjà très fraîches, les relations entre le Sénat et l'Élysée ont viré au froid polaire hier après la décision de la Haute Assemblée de transmettre à la justice le cas de trois proches d'Emmanuel Macron entendus dans l'affaire Benalla.

Fait rarissime et inédit depuis Lionel Jospin en 1998, le Premier ministre Édouard Philippe a volontairement séché la séance de questions au gouvernement au Sénat, marquée par des huées lorsque son nom était prononcé et des « Il est où ? Il est où ? », surtout sur les bancs de la gauche.

Dénonçant un « procès politique », la majorité a laissé éclater sa colère après l'annonce venue du Palais du Luxembourg, qui affaiblit un peu plus encore deux des plus proches collaborateurs du chef de l'État, le secrétaire général Alexis Kohler et le directeur de cabinet Patrick Strzoda. Pièces majeures du dispositif élyséen, ces deux hauts fonctionnaires verront leurs « incohérences » et leurs « contradictions » devant la commission d'enquête du Sénat – dixit un sénateur – examinées par la justice. Un faux témoignage devant la commission d'enquête est un délit passible de cinq ans de prison et 75.000 euros d'amende.

« Je ne suis en guerre contre personne »

« Procès politique » pour « attaquer le président de la République », a dénoncé le délégué général de LREM, Stanislas Guérini. « Alliance des socialistes et des Républicains » pour « se venger d'une défaite électorale qu'ils n'ont jamais acceptée », pour le chef de file des sénateurs LREM, François Patriat. « Aucun fondement, ni en fait, ni en droit », a avancé Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement. Le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, a décidé de boycotter une conférence commune prévue avec son homologue LR du Sénat, Gérard Larcher.

« Je ne suis en guerre contre personne. Pas contre l'Élysée et personne d'autre. Le sujet est d'une autre nature. C'est simplement l'application du droit, rien que le droit, tout le droit », a répliqué Gérard Larcher. À l'Élysée ou ailleurs, « nul n'a fait pression sur moi ». Accusé d'attenter à la séparation des pouvoirs, le Sénat agit « dans le ca-



BENALLA. Il a écopé mercredi soir de nouvelles mises en examen concernant d'autres faits de violences en marge du défilé parisien du 1^{er}-Mai et pour l'épisode du selfie le montrant avec une arme. PHOTO AFP

■ Nouveau coup de tonnerre

Le Sénat à majorité de droite a choisi hier de saisir la justice non seulement du cas de l'ancien collaborateur de l'Élysée, mais aussi de ceux de trois hauts responsables de la présidence. Les cas d'Alexandre Benalla, de son acolyte Vincent Crase et de Patrick Strzoda, directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, sont transmis pour suspicion de faux témoignage devant la commission d'enquête sénatoriale, un délit passible de cinq ans de prison et 75.000 euros d'amende. Le bureau du Sénat a également décidé de transmettre au parquet les déclarations sous serment d'autres collaborateurs d'Emmanuel Macron, son bras droit, le secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler, et le général Lionel Lavergne, chef du groupe de sécurité de la présidence, sur la base « d'incohérences » et de « contradictions » relevées par la commission d'enquête présidée par Philippe Bas (LR).

dre de la Constitution », a abondé le co-rapporteur (PS) de la commission d'enquête sénatoriale Jean-Pierre Sueur. Comme d'autres sénateurs, le socialiste a jugé « étrange » l'attitude d'Édouard Philippe, « eu égard aux propos tenus par le Premier ministre naguère sur la séparation des pouvoirs ».

La décision retentissante du Sénat accroît la tension entre l'Élysée et la Haute assemblée, seule institution « qui ne procède pas de la seule élection présidentielle » et « capable de con-

trôler l'action du gouvernement en toute indépendance », avait récemment assuré Gérard Larcher. La droite a d'ailleurs conservé la majorité au Sénat en septembre 2017, en pleine vague macroniste.

Gérard Larcher, qui incarne « l'ancien monde » aux yeux de la Macronie, est engagé, depuis l'été 2017, dans une âpre négociation avec Emmanuel Macron pour la révision constitutionnelle voulue par le président, qui nécessite l'accord de la Haute assemblée. ■

L'ÉDITORIAL



BERNARD STÉPHAN

bernard.stephan@centrefrance.com

Comme un boomerang

Les sénateurs ont choisi la méthode dure : frapper à la tête. La proximité du président de la République avec les personnalités visées donne à cette décision un sens hautement politique. Le Sénat est apparu depuis quelques mois comme le fer de lance de l'opposition politique à Emmanuel Macron. En saisissant le parquet à l'encontre de trois proches du chef de l'État, la chambre haute enfonce le clou. L'opération activée par une collusion entre socialistes et républicains laisse supposer qu'elle serait animée de considérations davantage politiques que judiciaires. Désormais l'Élysée est confronté à un dilemme ; ou se séparer des trois personnalités concernées au risque de valider la démarche du Sénat, ou les garder, décision politiquement acceptable mais moralement peu supportable. Cette affaire laissera des traces. Elle réactive la bataille de tranchées entre l'Élysée et le Sénat. À cet égard l'épée de Damoclès d'une hypothétique réforme du Sénat à venir menace plus que jamais la chambre qui a voulu défier la présidence.